

Laissez-vous pénétrer par l'esprit Lean Manufacturing

La CCI des Ardennes et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) proposent aux chefs d'entreprises l'application du Lean Manufacturing, méthode moderne d'évaluation des compétences managériales afin de dynamiser les performances. Ce programme sera mis en œuvre par des consultants très spécialisés.

Avec le partenariat financier de l'Europe (fonds FEDER), de l'Etat (DRIRE) et du Conseil général des Ardennes, la CCI et l'UIMM organisent une action collective intitulée « Lean Manufacturing 08 ». Elle s'adressera pendant une année à des PME-PMI de 20 à 250 salariés.

Il s'agit d'une démarche d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise. Elle permet de conduire des plans d'actions à l'issue d'un diagnostic et d'inscrire l'entreprise dans une dynamique d'amélioration continue de ses performances. L'entreprise progresse ainsi au niveau des coûts, de la réactivité et de la qualité afin de maintenir sa compétitivité sur des marchés à la concurrence de plus en plus ouverte.

Une entreprise de petite taille ne peut généralement pas déployer seule de tels

programmes de développement de compétitivité, seule, faute de disposer de ressources financières et humaines suffisantes.

Le vecteur de l'amélioration continue

Qu'est-ce que l'opération de Lean Manufacturing, exécutée par des consultants spécialisés, peut apporter à un chef d'entreprise ?

Elle n'engage pas d'investissement important, puisque la dimension collective permet de mutualiser les coûts des interventions, couverts par des fonds publics. Elle offre au chef d'entreprise une approche pragmatique et adaptée, quel que soit son niveau de formation initial.

L'opération développera des compétences nouvelles dans l'entreprise en formant l'ensemble des opérationnels

aux bonnes pratiques de l'amélioration continue. Les résultats seront rapidement visibles. Il faut noter que cette méthode, d'origine japonaise, est depuis très longtemps appliquée dans les plus grandes groupes industriels et est adaptée depuis une quinzaine d'années aux PME-PMI.

Un organisme spécialisé sera sélectionné par la CCI des Ardennes suite à un appel d'offres. La consultation a été lancée fin novembre. L'organisme choisi mettra à la disposition des entreprises intéressées des consultants, des formateurs, une méthodologie et des outils de diagnostic. L'action devrait commencer dans les Ardennes en avril 2008 avec un premier contingent de douze PME-PMI.

Contact Nicolas Toussaint - tél : 03 24 56 62 89
mail : ntoussaint@ardennes.cci.fr

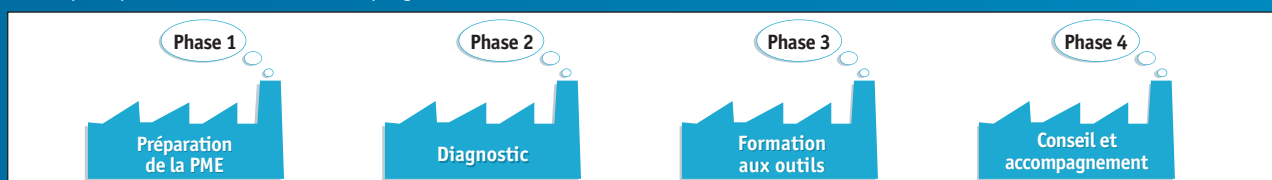
Une démarche de progrès en quatre phases :

Phase 1 : Préparation de la PME-PMI en détaillant toutes les clés de la démarche, en constituant l'équipe projet (dirigeant, encadrement et pilote) et en sensibilisant le personnel.

Phase 2 : Diagnostic et élaboration du plan d'action. Identification des gisements d'amélioration et des axes de développement avec l'aide d'un consultant qui aura un rôle d'expert et d'animateur de la démarche.

Phase 3 : Formation aux outils Lean à partir de la stratégie et des priorités du chef d'entreprise, permettant le déploiement du plan d'actions.

Phase 4 : Conseil et accompagnement (6 mois) du pilote pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans le plan d'actions et pour poursuivre la démarche de progrès.



De l'exécution de ces quatre phases, les entreprises peuvent espérer d'importants résultats :

- Meilleure planification,
- Implication du personnel,
- Acquisition de nouvelles méthodes de travail,
- Amélioration de la qualité,
- Réduction des pannes,
- Réduction des en-cours de fabrication,
- Réduction des temps de changement de série,
- Réduction des stocks...